





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-372**

**Séance publique du**

**18 juillet 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160718- lmc193966-DE-1-1
Date de signature : 19/07/2016
Date de réception : mardi 19 juillet 2016
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MISE EN PLACE D'UNE UNITE FONCTIONNELLE POUR L'OPERATION MUSIQUE DANS LA RUE**

Le 18 juillet 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 12/07/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Danielle SANTAMARIA à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Jules SUSINI à Madame Charlotte BENON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Reine MERGER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Hervé GUERRERA, Monsieur Claude MAINA.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Conservatoire Darius Milhaud

**Nomenclature : 8.9**  
Culture

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 JUILLET 2016

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, M. BRAMOULLÉ Gérard

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : MISE EN PLACE D'UNE UNITE FONCTIONNELLE POUR L'OPERATION MUSIQUE DANS LA RUE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

« Musique dans la rue » qui se déroulera du samedi 20 au samedi 27 août 2016 est placé sous la direction du directeur du Conservatoire depuis 2013. Cet événement réalise une centaine de concerts dans les rues et sites historiques de la ville d'Aix-en-Provence.

Cette manifestation est offerte gratuitement à l'ensemble des aixois et visiteurs qui sont en moyenne au nombre de 26 000 spectateurs par an depuis 2013.

« Musique dans la Rue » contribue à l'animation, au rayonnement et à l'attractivité de la ville dans la période charnière de la fin des vacances et de la rentrée scolaire. « Musique dans la rue » est également l'occasion de mettre en valeur le niveau artistique des professeurs du conservatoire et d'un ensemble d'acteurs ancrés sur le territoire.

Outre la coordination importante à mettre en oeuvre pour faire que cet événement soit une réussite, il est nécessaire d'en planifier l'ensemble des dépenses. A cet effet, il est proposé d'intégrer cette opération dans une unité fonctionnelle, objet de la présente délibération, indiquant les différents postes de dépenses.

Il convient de préciser que le coût global de l'opération est estimé à 110 000 euros TTC au sein duquel, l'unité fonctionnelle ci-annexée permet de distinguer les postes de dépenses soumis au code des marchés public pour un montant HT de 56 318 € et 62 000 € TTC, et les postes de dépenses ne relevant pas de ce même code pour un montant HT de 48 000 €.

*« En application du Code des marchés publics n° 2006-975 du 1er août 2006 (modifié par Décrets des 17 et 19 décembre 2008), les unités fonctionnelles permettent l'évaluation des seuils à prendre en compte pour les procédures de marchés publics, de manière distincte des autres besoins de l'ensemble de la collectivité.*

*Conformément à la délibération n° 2004.0292 du Conseil municipal du 29 mars 2004 modifiée par délibération du 17 mai 2004, la création d'une unité fonctionnelle, accompagnée de sa fiche opérationnelle indiquant l'ensemble des besoins, ainsi que leurs montants respectifs et la procédure retenue, doit être adoptée par le Conseil municipal. »*

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

– **APPROUVER** la mise en place de l'unité fonctionnelle ci-annexée aux fins de réalisation des opérations nécessaires pour la réalisation de l'opération « Musique dans la rue ».

DL.2016-372 - MISE EN PLACE D'UNE UNITE FONCTIONNELLE POUR L'OPERATION  
MUSIQUE DANS LA RUE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



AIX en PROVENCE

LA VILLE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
Conservatoire à Rayonnement Départemental

## **CREATION D'UNE UNITE FONCTIONNELLE**

( DCM N° ..... du 10 juin 2016)

**OBJET : « OPERATION MUSIQUE DANS LA RUE »**

**Date ou période de la réalisation : du 20 au 27 août 2016**

**Code gestionnaire : 952**

**Direction : Conservatoire Darius Milhaud**

**Affaire suivie par : Jean Philippe Dambreville**

IMPUTATION BDG	DESIGNATION DEPENSES	MONTANT € HT	MONTANT € TTC	OBSERVATIONS
	<b>→ DEPENSES HORS CMP ou ART 3</b>			
3780-6228	Salaires artistiques (professeurs titulaires)		10 000	
3786-64131	Salaires artistiques (non titulaires)		7 000	
3787-6451	Salaires artistiques (intermittents)		7 000	
3787-6451	Salaires techniciens (intermittents)		12 000	
3786-64131	Salaires hôtes d'accueil		12 000	
3785-637	Sacem	2 227	3 000	
//	Service hôtellerie	1 250	1 500	Article 30 niveau 1
3790-611	Prestations artistiques (contrats de cession)	40 758	43 000	NIVEAU 1 < 90K€HT pas de CPA
3789-6135	Régie technique générale - Matériel	4 833	5 800	Droits de tirage. Marché en attente de validation par la DMP.
3789-6135	Locations instruments	5 250	6 300	<20K€HT
60632	Supports de Communication	1 667	2 000	Droits de tirage sur marchés de conception et d'impression de la DIR COM
3788-6068	Achat matière	333	400	Droits de tirage sur marchés A16019
	<b>ST NON SOUMIS CMP</b>		<b>48 000€</b>	
	<b>ST MONTANT SOUMIS CMP</b>	<b>56 318€ HT</b>	<b>62 000€ TTC</b>	
	<b>TOTAL MONTANT UF TTC</b>		<b>110 000 € TTC</b>	

**NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics.**